

Contrôle officiel des aliments pour animaux

Rapport annuel 2013



Lors des inspections du Contrôle officiel des aliments pour animaux d'Agroscope, les contrôles portent sur divers points, dont la propreté et l'entretien des installations.

Les étiquettes sujettes à contestation!

Sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG, la station de recherche Agroscope contrôle la production et la mise en circulation d'aliments pour animaux de rente et de compagnie et homologue les nouvelles substances destinées à l'alimentation animale. Son activité a pour but principal d'éviter que des substances nocives ou indésirables ne soient distribuées aux animaux, et qu'elles n'atteignent l'assiette des

consommatrices et des consommateurs via les denrées alimentaires d'origine animale. Les contrôles contribuent aussi à protéger les détentrices et les détenteurs d'animaux contre les fraudes et à veiller à une utilisation des aliments respectueuse de la santé des animaux et de l'environnement. Ce rapport retrace les activités de l'année 2013 ainsi que les résultats obtenus.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Agroscope

Protection de la santé humaine et animale ainsi que de l'environnement

En effectuant régulièrement des inspections dans les entreprises de production et de commercialisation et en analysant les aliments pour animaux, Agroscope contribue à la protection de la santé humaine et animale ainsi qu'à celle de l'environnement.

Lors des inspections, la station de recherche contrôle si les entreprises respectent les exigences légales en vigueur. Elle prélève des échantillons d'aliments pour animaux et les analyse sur différents paramètres pour contrôler leur conformité.

L'actualité joue un rôle très important

Le Contrôle officiel des aliments pour animaux (groupe de recherche "Aliments pour animaux" de Agroscope) tient compte de différents critères pour l'organisation de ses activités: Les exploitations à inspecter sont choisies entre autres en fonction de leur domaine d'activité, de leur importance et des résultats des contrôles précédents.

Le plus souvent, les mêmes critères sont appliqués pour déterminer le type et le nombre d'échantillons d'aliments à prélever.

L'actualité joue aussi un rôle très important: Agroscope doit souvent procéder à des éclaircissements suite à des annonces internationales. Bien que la Suisse n'ait été directement concernée par aucun scandale en 2013, elle a été citée plusieurs fois dans le système européen d'alerte rapide RASFF (rapid alert system for food and feed). Dans la plupart des cas, les aliments pour animaux concernés n'ont pas été importés en Suisse, mais mis en circulation sur le marché international par des entreprises dont le siège est en Suisse.

Contrôle des entreprises

En 2013, le Contrôle officiel des aliments pour animaux a effectué 364 inspections dans 327 entreprises.

Tableau 1: Contrôles d'entreprises en 2013

Type d'entreprise	Nbre d'entreprises au 31.12.2013	Nbre d'entreprises inspectées
...enregistrées pour la production d'additifs et de prémélanges	7	1
...agréées pour la production d'additifs et de prémélanges	39	22
...enregistrées pour la production de matières premières et d'aliments composés pour animaux de rente	534	160
...agréées pour la production de matières premières et d'aliments composés pour animaux de rente	45	19
...enregistrées et/ou agréées pour l'importation et/ou la commercialisation d'aliments pour animaux de rente	446	57
...enregistrées et/ou agréées pour la production d'aliments pour animaux de compagnie (Petfood)	103	22
...enregistrées et/ou agréées pour l'importation et/ou la commercialisation d'aliments pour animaux de compagnie (Petfood)	199	46
Total	1'373	327

Lors des contrôles, les points suivants sont inspectés:

- Conformité des produits en stock
- Conformité des moyens de transport (camion ou contenant)
- Livraison d'additifs
- Conformité de l'entreprise
 - o Propreté et adéquation des locaux et installations
 - o Formation, organisation et nombre de collaborateurs
 - o Traçabilité de la production, absence d'erreurs et de contaminations
 - o Plan de contrôle de la qualité
 - o Bonnes pratiques de stockage et de transport
 - o Documentation (pour la traçabilité)
 - o Réclamations et rappels de produits
- Utilisation d'une procédure écrite selon les principes HACCP
- Séparation des flux de marchandise dans les entreprises qui produisent des aliments pour animaux de rente et des aliments pour animaux de compagnie (avec des composants d'origine animale).

La proportion d'entreprises actives dans le domaine des aliments pour animaux de rente dans lesquelles des manquements ont été constatés a augmenté de 33 % à 41 %. Cette évolution peut être principalement expliquée par la planification des contrôles basée sur les risques.

Bien que la plupart des manquements constatés n'ont pas d'influence directe sur la sécurité des aliments fabriqués, on observe toujours des lacunes dans la conduite des entreprises.

Les contestations portent essentiellement sur une propreté insuffisante ou une traçabilité lacunaire. Pour quatre entreprises, les manquements étaient tels que des mesures administratives ont dû être prises. Pour une entreprise, il s'agissait même de cas de récidive.



Un inspecteur du Contrôle officiel des aliments contrôle les installations.

Dans la plupart des cas, les entreprises corrigent immédiatement les manquements. Ceux qui représentent une violation grave de la législation ou qui doivent être corrigés au plus vite pour d'autres raisons se voient imposer des délais par Agroscope. Le nombre de ces cas a aussi augmenté par rapport à l'année précédente. Agroscope regrette vivement que certaines entreprises du secteur de l'alimentation animale réagissent à la fréquence de contrôle plus faible qui résulte d'une planification basée sur les risques par un relâchement dans la conduite de l'entreprise, et donc par une mise en œuvre lacunaire des exigences relatives à l'autocontrôle.

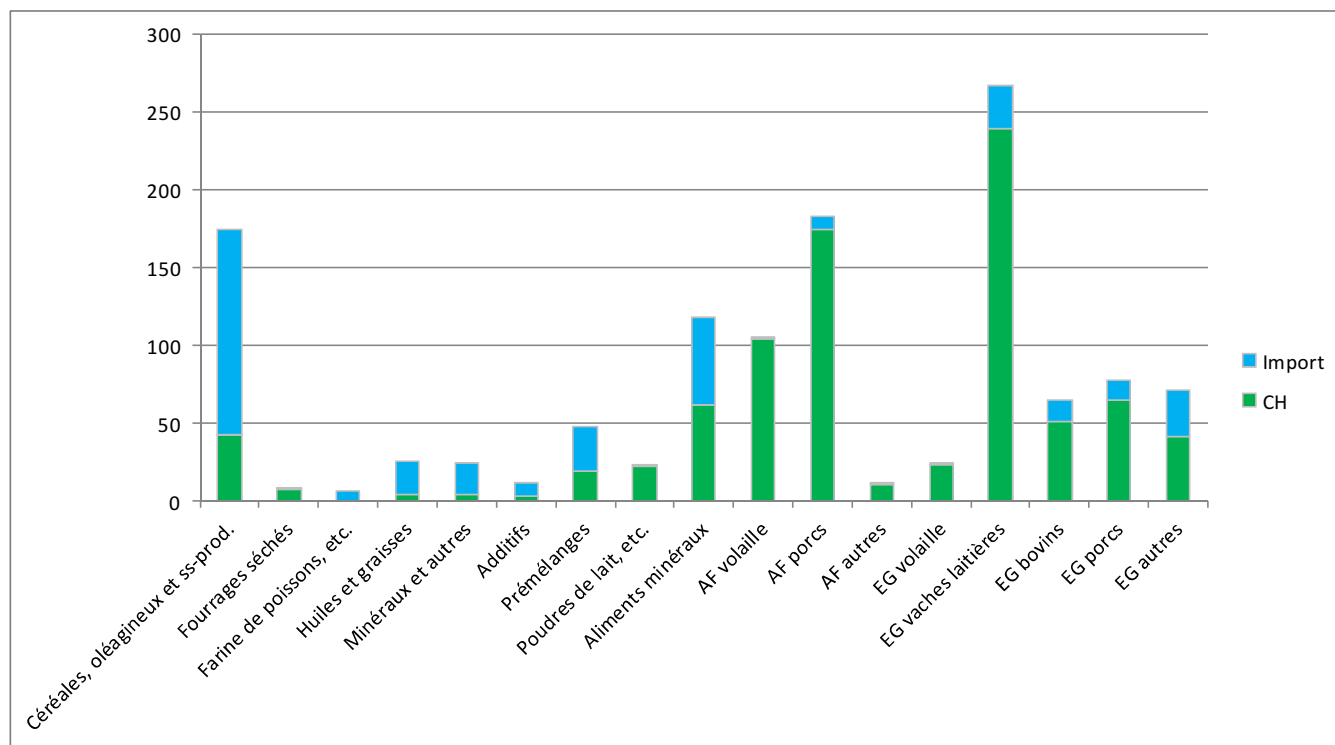
Conclusion: La conduite de l'entreprise représente une base importante pour une mise en œuvre correcte de la législation. Malheureusement, on n'y prête souvent pas assez d'attention!

Contrôle des aliments pour animaux de rente

La plupart des inspections réalisées par Agroscope comportent une prise d'échantillons d'aliments, qui sont ensuite analysés par la station de recherche ou par des laboratoires externes accrédités.

En 2013, 1248 échantillons d'aliments pour animaux de rente ont été pris et analysés (voir graphique 1).

Graphique 1: Contrôle des aliments pour animaux de rente en 2013



Répartition des aliments pour animaux de rente analysés en 2013.

Explications:

- Céréales, oléagineux et ss-prod. = céréales, graines d'oléagineux, légumineuses, tubercules, racines et sous-produits
- Minéraux et autres = matières premières d'origine minérale et autres;
- AF = aliments complets;
- EG = aliments complémentaires

Les résultats sont répartis dans les trois catégories suivantes:

Conforme: Les déclarations (étiquettes) sont complètes et les teneurs analysées correspondent aux exigences – cela signifie qu'elles ne dépassent pas les tolérances officielles fixées à l'annexe 7 de l'Ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux (OLALA, RS 916.307.1) – ainsi qu'à la déclaration. Les teneurs maximales en additifs et en substances indésirables sont respectées.

Avec légères non-conformités: Déclarations incomplètes et erronées (ce qui concerne la plus grande partie des cas répertoriés dans cette catégorie) ou teneurs différentes de la déclaration, mais qui correspondent à la valeur attendue en fonction de la formule de fabrication. Si une valeur nutritive diffère de la valeur déclarée en dépassant légèrement la tolérance officielle, cela constitue aussi une légère non-conformité. Ces non-conformités sont sanctionnées par un avertissement ou par une sanction pécuniaire légère, conformément à l'art. 169, alinéa 1, let. a de la Loi sur l'agriculture (LAg).

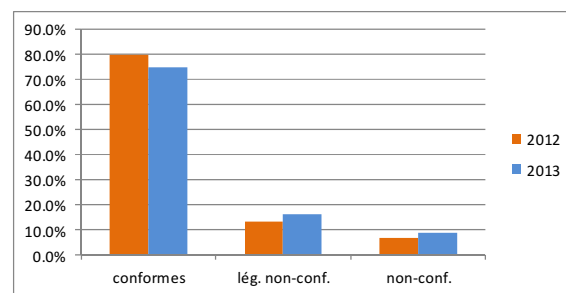
Non conforme: Produits pour lesquels les tolérances officielles ne sont pas respectées ou pour lesquels des enzymes ou des probiotiques sont déclarés mais n'ont pas pu être détectés lors de l'analyse. Les aliments qui contiennent des substances interdites (p.ex. antibiotiques) ou indésirables (p.ex. dioxines, voir annexe 10 de l'OLALA) sont aussi non-conformes. Ces non-conformités font l'objet d'une sanction pécuniaire selon l'art. 169, alinéa 1, let. a de la Loi sur l'agriculture LAg.

Les résultats de l'année 2013 montrent une dégradation par rapport à l'année précédente: La proportion des échantillons conformes a chuté de 79,8 % à 74,9 %.

La proportion d'échantillons avec de légères non-conformités a ainsi augmenté de 13,2 % à 16,1 % et le nombre d'échantillons non conformes a augmenté de 7,0 % à 9,0 %.

Malgré cette dégradation, Agroscope relève qu'il s'agit dans presque tous les cas de contestations portant sur des critères de qualité, où des fraudes ont été constatées. Concrètement: Les teneurs analysées ne correspondaient pas aux valeurs déclarées ou les tolérances officielles n'étaient pas respectées.

Grafique 2: Contrôle des aliments pour anim. de rente 2012-2013

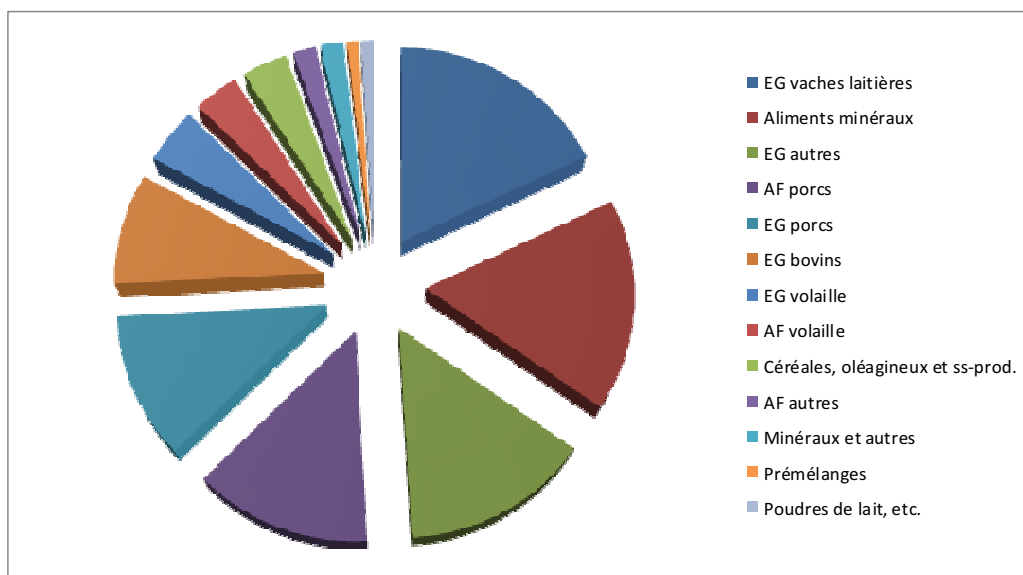


Résultats des analyses effectuées sur les échantillons d'aliments pour animaux de rente 2012-2013.

Agroscope a dû contester de nombreuses déclarations qui étaient incomplètes ou qui comportaient des erreurs. Cela est dû à l'adaptation des prescriptions de déclaration qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Les aliments fabriqués jusqu'à fin 2012 pouvaient être déclarés selon les anciennes prescriptions. La branche n'a pas encore complètement intégré ces nouvelles règles, bien qu'Agroscope ait publié en 2012 deux guides pour une déclaration correcte des aliments pour animaux, qui doivent contribuer à une amélioration de la situation.

Agroscope a constaté des non-conformités dans presque toutes les catégories d'aliments. Le graphique 3 montre toutefois que les aliments complémentaires pour vaches laitières, les aliments minéraux et les aliments complémentaires pour autres catégories animales représentent la moitié des contestations. Cela est principalement dû à des teneurs (en éléments nutritifs, en minéraux, en vitamines ou en oligo-éléments) qui dévient / varient passablement.

Graphique 3: Aliments non conformes en 2013



- Explications:
- Céréales, oléagineux et ss-prod. = céréales, graines d'oléagineux, légumineuses, tubercules, racines et sous-produits
 - Minéraux et autres = matières premières d'origine minérale et autres;
 - AF = aliments complets;
 - EG = aliments complémentaires

Répartition des aliments non conformes par catégorie pour 2013.

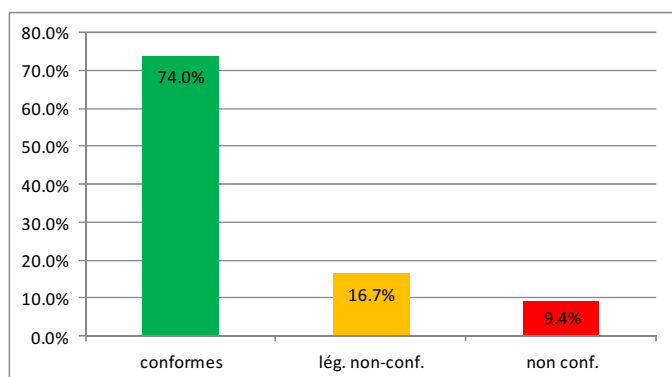
Résultats des aliments indigènes



Lors des contrôles, Agroscope fait la distinction entre aliments indigènes et aliments importés. Les aliments pour animaux suisses sont des matières premières ou des aliments composés qui ont été fabriqués en Suisse.

Sur les 876 aliments pour animaux de rente indigènes analysés, 648 étaient conformes, 146 comportaient de légères non-conformités et 82 n'étaient pas conformes.

Graphique 4: Contrôle des aliments pour animaux de rente suisses en 2013



Résultats des aliments pour animaux de rente indigènes pour 2013.

La plupart des non-conformités est due à des problèmes de déclaration: Soit celles-ci étaient incomplètes ou comportaient des erreurs, soit les teneurs en éléments nutritifs ou en additifs ne correspondaient pas à la déclaration. Un aliment complémentaire pour bovins a fait l'objet d'une contestation à cause d'une contamination en salmonelles; les investigations faites ont cependant révélé que cet aliment ne représentait pas de danger.

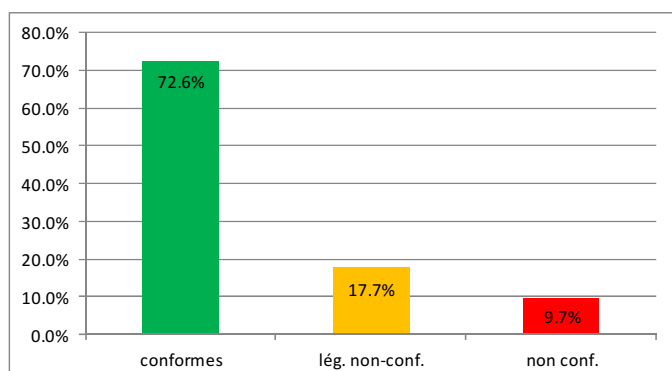
Résultats des aliments importés



Agroscope porte une attention particulière au contrôle des aliments importés. La station de recherche prélève la plupart des produits dans les entreprises de production et de commercialisation. Afin de contrôler aussi les produits qui sont directement livrés à l'utilisateur final, des échantillons sont pris régulièrement aux postes de douane.

Outre les échantillons prélevés pour le contrôle des OGM (voir plus bas), 90 échantillons ont été prélevés directement aux postes de douanes et 220 autres dans les entreprises. Comme on le constate à la lecture du graphique 5, la proportion des échantillons conformes était légèrement plus faible pour ces 310 aliments importés que pour les aliments indigènes. 225 aliments pour animaux de rentes importés étaient conformes, 55 présentaient de légères non-conformités et 30 n'étaient pas conformes.

Graphique 5: Contrôle des aliments pour animaux de rente importés en 2013



Résultats des aliments pour animaux de rente importés pour 2013, sans compter les échantillons pris pour le contrôle des OGM.

Toutes les contestations ont porté sur des problèmes de déclaration: Les étiquettes étaient incomplètes, comportaient des erreurs ou des allégations thérapeutiques non-autorisées ou les teneurs analysées en éléments nutritifs ou en additifs ne correspondaient pas à la déclaration. Un échantillon a été contesté car la présence d'organismes génétiquement modifiés OGM n'était pas mentionnée dans une langue officielle suisse. Agroscope n'a eu à prendre aucune mesure particulière (voir tableau 2).

En plus des éléments cités, les postes douaniers récoltent régulièrement des échantillons de tourteau d'extraction de soja et de gluten de maïs, qui sont analysés spécifiquement quant à la présence d'OGM. 62 échantillons ont été prélevés à cet effet en 2013. Aucune de ces 62 matières premières n'a dépassé la valeur limite pour la déclaration obligatoire (0,9 %). De plus, aucun OGM non-autorisé n'a pu être détecté dans ces échantillons.

Suite à une annonce du système d'alerte rapide RASFF, Agroscope a effectué des analyses de salmonelles sur quelques échantillons ciblés de tourteau d'extraction de soja. Les investigations ont permis de constater que la marchandise utilisée en Suisse était conforme.

Contrôle des substances indésirables

Outre le contrôle des teneurs déclarées – les contrôles de qualité – Agroscope effectue de nombreuses analyses portant sur les substances interdites ou indésirables – contrôles de sécurité. Comme on peut le constater à la lecture du tableau 2, les analyses portant sur les paramètres de sécurité n'ont donné lieu que dans quelques cas isolés à des non-conformités.

Tableau 2: Substances analysées dans les aliments pour animaux de rente en 2013

Paramètre	Nbre d'échantillons	Nombre d'échantillons non-conformes
Aflatoxine	178	-
Déoxynivalénol DON	29	- (Aucune valeur maximale n'est fixée dans la législation)
Zéaralénone	134	- (Aucune valeur maximale n'est fixée dans la législation, voir remarque ☆)
Antibiotiques	452	-
Contaminations en coccidiostat.	4	-
Dioxines et PCB (*)	70	-
Mélatamine	97	-
Métaux lourds • arsenic • mercure • plomb • cadmium	• 50 • 10 • 139 • 139	• - • - • - • -
Qualité microbiologique • bactéries ou levures • moisissures • salmonelles	• 114 • 113 • 383	• - (Aucune valeur maximale n'est fixée dans la législation; cependant, • - aucun aliment à la qualité amoindrie n'a été trouvé) • 1 (aliment pour bovins – sans danger)
Subst. prov. d'animaux terrestres	348	-
OGM • Matières premières • Aliments composés	• 122 • 251	• - • 1 (aliment pour chevaux sans déclaration des OGM dans une langue officielle)
Pesticides	23	-
Fluor	8	- (Aucune valeur maximale n'est fixée dans la législation)
Radioactivité (farine de poisson)	2	-

Paramètres analysés en rapport avec les substances indésirables dans les aliments pour animaux de rente en 2013.

(*) voir le chapitre "Campagnes ciblées" sur la page suivante

Ces résultats montrent qu'en Suisse, les aliments pour animaux sont fondamentalement sûrs et de bonne qualité. Dans les cas cités dans le tableau 2, Agroscope a contesté les aliments avec des sanctions financières, sans autre mesure.

☆ Remarque: Agroscope constate régulièrement des teneurs élevées en zéaralénone dans le gluten de maïs (> 1'000 µg/kg). Comme aucune valeur maximale n'est fixée dans la législation, ces teneurs ne font pas l'objet de contestations. La santé des animaux nourris avec cette marchandise pourrait toutefois être menacée, c'est pourquoi la prudence est de mise!

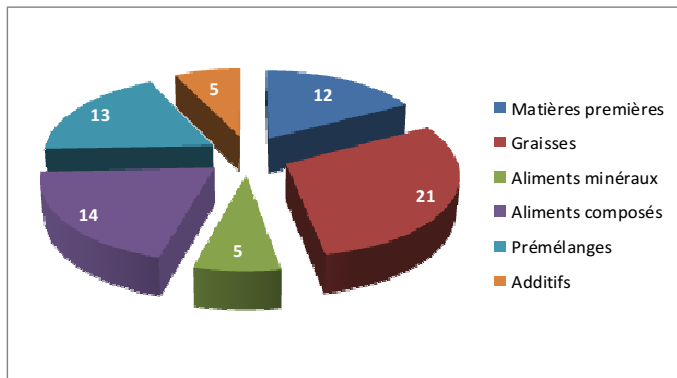
Campagnes ciblées

Agroscope a analysé certains aliments par rapport à des paramètres de sécurité par le biais de campagnes ciblées. Ce sont:

Dioxines et PCB

Afin d'avoir la meilleure vision d'ensemble possible, Agroscope a analysé 70 échantillons de manière ciblée sur les dioxines et les PCB.

Graphique 6: Contrôle des dioxines et PCB en 2013



Répartition par catégorie des aliments analysés quant aux dioxines et PCB en 2013.

Les analyses ont porté sur 17 congénères de dioxines, 12 dl-PCB et 7 ndl-PCB. Toutes les teneurs analysées se situaient nettement en dessous des valeurs maximales qui figurent dans l'annexe 10 de l'OLALA.

Suite à une annonce du système d'alerte rapide RASFF, Agroscope a fait analyser quelques échantillons ciblés d'huile de soja. Les investigations effectuées ont permis de constater que l'huile utilisée en Suisse était conforme.

Au vu des investigations et des résultats obtenus, Agroscope conclut que les dioxines et les PCB ne représentent pour l'instant pas de danger dans les aliments pour animaux en Suisse.

Ambroisie

Agroscope contrôle régulièrement la contamination des mélanges de graines destinés aux oiseaux vivant en liberté par des graines d'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*). Au cours de l'hiver 2012/2013, une campagne ciblée a été conduite.

Les pollens de l'ambroisie ont un potentiel allergisant élevé pour l'homme. Etant donné que la présence de graines d'ambroisie dans les aliments pour animaux – en particulier dans les mélanges de graines pour les oiseaux vivant en liberté – ont été identifiées comme possibles vecteurs de cette plante invasive, une inscription correspondante a été ajoutée en 2005 dans l'annexe 10 de l'Ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux (OLALA) en tant que substance indésirable dans les aliments pour animaux.

Au cours de l'hiver 2012/2013, Agroscope a analysé 52 échantillons d'aliments pour oiseaux de 3 entreprises de production et de 10 entreprises de commercialisation dans le cadre du contrôle officiel des aliments pour animaux. 37 produits importés et 15 fabriqués en Suisse ont été analysés à cette occasion. Pour 10 échantillons, il s'agissait de pures graines de tournesol. En outre, dans un échantillon, des graines de chanvre avaient été ajoutées. Dans ce contexte, les graines de tournesol sont particulièrement intéressantes, car l'expérience montre que l'on trouve souvent de l'ambroisie sous forme de mauvaises herbes dans ces cultures. Cependant, aucun des onze échantillons ne contenait de graines d'ambroisie.

Parmi les 41 mélanges restants de diverses graines de céréales et d'oléagineux, deux produits étaient contaminés par des graines de mauvaises herbes: l'un dépassait juste la teneur maximale, l'autre nettement. Les deux produits étaient importés et les responsables de leur mise en circulation ont été sommés de retirer immédiatement du marché les lots incriminés.

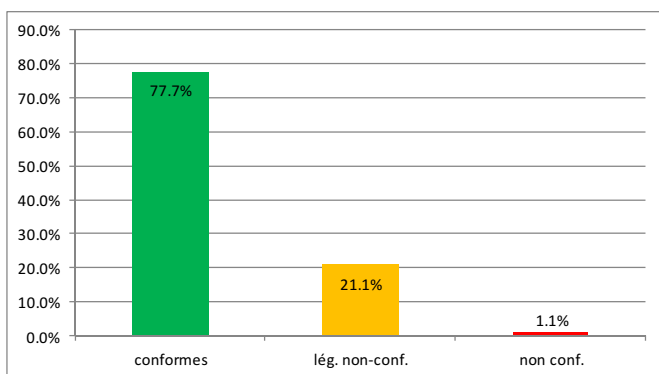
Les investigations entreprises par la suite par Agroscope ont mis en évidence comme cause, pour le cas du dépassement net, la transformation d'une livraison contaminée de graines de tournesol. La marchandise retirée a été nettoyée sous le contrôle d'Agroscope et, après rajout des parties perdues lors du tamisage, a été réemballée pour à nouveau être utilisée comme aliments pour oiseaux. Dans l'autre cas, la cause n'a pas pu être déterminée et l'entreprise concernée a décidé de détruire le lot retiré et de renoncer à distribuer le produit au cours de cette saison.

Contrôle des aliments pour animaux de compagnie

La proportion d'échantillons avec légères non-conformités est sensiblement plus élevée chez les aliments pour animaux de compagnie que chez les aliments pour animaux de rente. Ceci est dû au fait que ce secteur comprend beaucoup de produits importés, pour lesquels les déclarations ne correspondent pas aux exigences légales suisses. L'amélioration de 22,8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente est particulièrement réjouissante. Agroscope interprète cette amélioration comme le résultat des efforts consentis par les entreprises pour respecter les prescriptions de déclaration modifiées en 2012.

En 2013, Agroscope a prélevé et analysé 175 échantillons de petfood. Seuls deux d'entre eux ont donné lieu à des contestations avec conséquence financière importante. Un échantillon présentait une teneur en graines d'ambrosies supérieure à la valeur maximale. Dans l'autre échantillon, on a relevé une teneur en métaux lourds trop élevée. Ces produits ont été retirés du marché et détruits ou renvoyés.

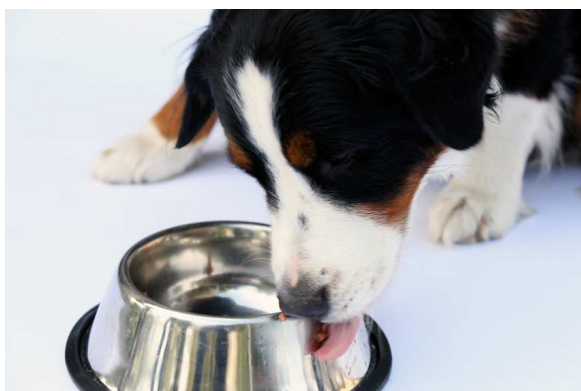
Graphique 7: Contrôle des aliments pour animaux de compagnie en 2013



Résultats des aliments pour animaux de compagnie pour 2013.

Dans le domaine du petfood, on a aussi effectué des analyses en rapport avec les substances indésirables. Les paramètres de contrôle importants sont l'analyse des OGM, la recherche par microscopie de graines d'*Ambrosia artemisiifolia* L., comme expliqué ci-dessus, ainsi que les mycotoxines. En 2013, aucun échantillon de petfood n'a été analysé quant aux OGM, car la nécessité ne s'en est pas fait ressentir.

Afin d'obtenir une vision d'ensemble de la contamination des aliments pour animaux de compagnie par les mycotoxines, 24 échantillons d'aliments complets (secs) ont été analysés quant à la présence de déoxynivalénol DON, de fumonisine, d'ochratoxine et de zéaralénone. Bien qu'il n'existe aucune limite maximale pour ces substances dans la législation, les résultats des screenings effectués permettent d'affirmer que les échantillons analysés étaient sans risque.



Chiens et chats peuvent savourer leurs aliments sans soucis!



Agroscope fournit des prestations pour la branche, pour des autorités ainsi que pour le marché international

Autres activités

Contrôle des aliments médicamenteux

Agroscope effectue, en collaboration avec l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic, des contrôles de conformité sur les aliments médicamenteux. La station de recherche les contrôle par rapport aux paramètres relatifs à la législation sur les aliments pour animaux, tandis qu'un deuxième échantillon est envoyé à Swissmedic pour analyser la teneur en substances actives (médicament).

Comme la plupart des aliments médicamenteux ne sont fabriqués que sur commande, il est plutôt rare que les inspecteurs d'Agroscope puissent prendre des échantillons de ce type de produits. En 2013, neuf aliments médicamenteux ont été contrôlés, dont quatre ont fait l'objet de contestations. Les causes de contestations étaient des erreurs de déclaration ou des teneurs en éléments hors des tolérances légales.



Allégements douaniers et certificats pour l'exportation

Les aliments pour animaux importés dont la valeur énergétique est négligeable peuvent être dédouanés à un tarif préférentiel. En tant qu'autorité compétente, Agroscope contrôle chaque année de nombreuses demandes d'allégements douaniers.

Beaucoup d'entreprises suisses doivent fournir un certificat pour l'exportation. En tant qu'autorité de contrôle, la station de recherche délivre chaque année beaucoup de ces documents qui rendent possible ou facilitent le commerce international.

Sur la scène internationale

En raison de l'Accord agricole conclu avec l'Union européenne – qui vise entre autres à atteindre l'équivalence dans le domaine des aliments pour animaux – ainsi qu'au vu du commerce international croissant, Agroscope entretient des contacts étroits avec les autorités de contrôle des aliments pour animaux de France, d'Allemagne et d'Autriche.



En juillet 2013, une délégation d'Agroscope a participé à une rencontre avec les homologues français et belges à Paris. En septembre 2013, Agroscope a à nouveau participé aux discussions "D-A-CH" à Graz (A), avec les collègues allemands et autrichiens.

Ces contacts permettent à Agroscope de s'informer quant aux nouveautés de l'exécution de la législation européenne sur les aliments pour animaux et de leurs conséquences ainsi que de recevoir les réponses à de nombreuses questions fondamentales ou de détails concernant l'évaluation d'aliments ou l'organisation des activités de contrôle.

Collaboration avec d'autres autorités



Le contrôle officiel des aliments pour animaux collabore de manière particulièrement étroite avec l'OFAG: Agroscope participe régulièrement à des discussions sur des sujets relevant de la législation. La coordination OFAG-Agroscope est assurée par des séances régulières entre les deux parties.

Dans ce cadre, la station de recherche s'est particulièrement engagée en 2013 dans l'organisation et la mise sur pied de deux journées d'information relatives aux concepts HACCP (analyses de risques), à Reckenholz et à Posieux. Ces journées ont été organisées en collaboration avec l'OFAG et l'Unité fédérale pour la filière alimentaire UFAL.

Agroscope collabore aussi étroitement avec l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic. En particulier en ce qui concerne la délimitation aliments pour animaux – médicaments vétérinaires, Agroscope traite au cas par cas les produits posant problème avec la section surveillance des marchés de Swissmedic. Dans cette démarche, outre la composition et l'emballage ainsi que la publicité d'accompagnement, d'autres facteurs sont pris en compte afin de décider à quelle législation est soumis le produit.

Si des questions relatives à l'alimentation de sous-produits animaux ou à la sécurité alimentaires doivent être traitées, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ainsi que les offices vétérinaires cantonaux sont impliqués dans les processus d'Agroscope. La station de recherche entretient aussi de bons contacts avec les autorités cantonales en matière de denrées alimentaires (chimistes cantonaux), car ceux-ci seraient directement concernés dans le cas d'une menace sur la sécurité alimentaire.

Informations internes

En 2013, l'inspecteur des aliments pour animaux Guy Humbert a quitté Agroscope pour reprendre l'exploitation familiale. La station de recherche lui souhaite plein succès.

Agroscope se réjouit d'accueillir à nouveau Yann Scheidegger au sein du contrôle officiel des aliments pour animaux. Monsieur Scheidegger a commencé son activité d'inspecteur des aliments pour animaux le 1^{er} octobre 2013.



SIS 138

Agroscope est accréditée selon la norme ISO 17020 en tant qu'organe d'inspection pour le contrôle officiel des aliments pour animaux.